



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Nos références : 2011 213 & 2011 215

Le 7 décembre 2020

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des correspondances et ordres du jour.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de vos demandes, reçues le 11 novembre 2020, visant à obtenir les documents suivants :

1- *Depuis janvier 2020, toutes correspondances et ordres du jour des rencontres avec le cabinet de la ministre de la Sécurité publique incluant la ministre en personne et Johanne Beausoleil, Directrice générale de la Sureté du Québec [N. Réf. : 2011 213] :*

La Sûreté du Québec ne dispose d'aucune correspondance ou d'ordre du jour concernant ces rencontres puisque celles-ci sont principalement tenues dans le but d'échanger sur un dossier particulier. Par conséquent, nous ne détenons aucun document en lien avec cet aspect de votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

2- *Depuis janvier 2020, le nombre de rencontres avec le cabinet de la ministre de la Sécurité publique incluant la ministre en personne et Mme Johanne Beausoleil, Directrice générale de la Sureté du Québec [N. Réf. : 2011 215] :*

Depuis janvier 2020, nous vous informons qu'il y a eu 7 rencontres avec le Cabinet de la ministre de la Sécurité publique.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels